

PROJET RÈGLEMENT
NUMÉRO 2024-429

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION
DE TRAVAUX DE GAINAGE POUR LA
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU
POTABLE DANS LA PLACE NOBEL, ET
DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS
1 000 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
 2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 000 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 000 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
 6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt

correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

ANNEXE 1



Projet : P-24-AM-14

Titre : Gainage conduite d'eau potable

Direction du génie

ESTIMATION DES COÛTS

Réhabilitation des conduites d'eau potable

Rues Place Nobel

Plan

Nature des travaux

Montant
avant taxes

Place Nobel

Eau potable	655 300 \$
Travaux divers et voirie	106 614 \$
Contingences (10%)	76 191 \$

Sous-total - Place Nobel 838 105 \$

Total des travaux 838 106 \$

TVQ 4,9875% 41 801 \$

Grand total des travaux 879 907 \$

Frais administratifs (Honoraires et financement)

Frais d'ingénierie	10,00%	87 991 \$
Frais arpentage	1,00%	8 799 \$
Frais de laboratoire	2,00%	17 598 \$

Sous-total 114 388 \$

TVQ 4,9875% 5 705 \$

Sous-total Frais administratifs (Honoraires et financement) **120 093 \$**

Payable 100% fonds général

Grand total du projet 1 000 000 \$

Préparé par:

Olivier Houle, ing.
Chargé de projet

19 avril 2024

Date

Vérfié par :

Alexandre Caillé, ing.
Chef de service - Conception et planification

19 avril 2024

Date

Approuvé par:

Claude Poirier, ing. M. Ing.
Directeur

19 avril 2024

Date

ESTIMATION DES COÛTS (Montants AVANT taxes)

Nature des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Place Nobel				
Eau potable				
Fonds général				
Circulation, sécurité, signalisation et organisation du chantier	1	global	120 000,00 \$	120 000,00 \$
Réhabilitation conduite d'eau potable, ø200 mm	420	mètre	550,00 \$	231 000,00 \$
Puits d'exploration	5	unité	3 000,00 \$	15 000,00 \$
Borne d'incendie complète incluant la vanne de ø150 mm et le raccordement à la conduite principale ø200 mm	4	unité	15 000,00 \$	60 000,00 \$
Raccordement au réseau existant	2	unité	15 000,00 \$	30 000,00 \$
Vannes ø200 mm	2	unité	6 000,00 \$	12 000,00 \$
Réhabilitation conduite d'eau potable, branchement (150-200 mm)	60	m.lin	550,00 \$	33 000,00 \$
Raccordement des branchements	6	unité	15 000,00 \$	90 000,00 \$
Enlèvement et disposition du réseau (incluant vannes et bornes d'incendie)	1	global	5 500,00 \$	5 500,00 \$
Alimentation temporaire	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Essai, nettoyage et désinfection	480	mètre	60,00 \$	28 800,00 \$
Sous-total - Eau potable				655 300,00 \$
Travaux divers et voirie				
Fonds général				
Mise en forme de l'infrastructure	200	m ²	26,07 \$	5 214,00 \$
Géotextile	200	m ²	4,00 \$	800,00 \$
Fondation inférieure en pierres concassées MG-56, 450 mm	200	m ²	40,00 \$	8 000,00 \$
Fondation supérieure en pierres concassées MG-20, 350 mm	200	m ²	35,00 \$	7 000,00 \$
Enrobé bitumineux ESG-10, PG 64H-28, 60mm	200	m ²	80,00 \$	16 000,00 \$
Bordure de béton	100	mètre	300,00 \$	30 000,00 \$
Élagage	8	heure	200,00 \$	1 600,00 \$
abattage arbres	2	unité	1 500,00 \$	3 000,00 \$
Précoupe racinaire	5	heure	200,00 \$	1 000,00 \$
Clôture ZPO	100	m.lin	20,00 \$	2 000,00 \$
Gazon en plaques	600	m ²	20,00 \$	12 000,00 \$
Aménagement paysager	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Sous-total - Travaux divers et voirie				106 614,00 \$
Total - Place Nobel				761 914,00 \$
GRAND TOTAL				761 914,00 \$

Estimation préparée par :

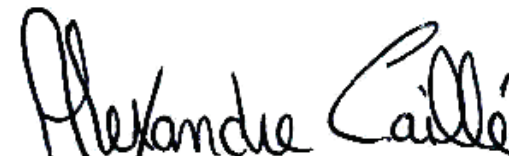


Olivier Houle, ing.
Chargé de projet

19 avril 2024

Date

Vérifiée par :



Alexandre Caillé, ing.
Chef de service - Conception et planification

19 avril 2024

Date

Approuvée par :



Claude Poirier, ing., M. Ing.
Directeur

19 avril 2024

Date